CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 2009
Compte-rendu

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2010

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que par courrier du 13 mars 2009, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort des jurés d'assises pour la liste préparatoire 2010.

Ont été tirés au sort :

- Monsieur BARILLON Stéphane 6 rue du Vinet 44530 DREFFEAC
- Mademoiselle LESOT Aurélie 13 rue du Vinet 44530 DREFFEAC
- Madame MORVAN Corinne 27 rue du Clos Merçais 44530 DREFFEAC

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales prévoit l'équipement de 5000 écoles situées dans les communes de moins de 2000 habitants. Le ministère de l'Education Nationale subventionnera le coût de cet équipement à hauteur de 80 % avec un plafond maximum de subvention de 9 000 €. Ce plan est constitué de quatre volets : Equipement et sécurisation, Ressources numériques, Prise en main et formation, Usages pédagogiques.

Une « école numérique » doit comprendre une classe mobile (ordinateurs portables), un tableau blanc interactif, un accès internet à haut débit, une mise en réseau des équipements de l'école, une sécurisation des accès internet. La prise en main du matériel sera effectuée par le fournisseur. Une formation et un accompagnement seront ensuite dispensés aux enseignants par l'Education Nationale.

L'Education Nationale attribuera un budget de 1000 € à l'école pour les logiciels pédagogiques.

En Loire-Atlantique, 64 communes sont éligibles à ce projet, seulement 41 seront retenues. La sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des dossiers et le respect du cahier des charges.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté sur les risques encore mal connus concernant le Wifi, décide par 18 voix pour et 1 abstention,

- **De déposer un dossier de candidature auprès de l'Education Nationale pour ce projet**
- **D'acquérir le matériel nécessaire pour un montant de 11 308 € auprès de CAMIF Collectivités.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique.**

Un crédit de 13 450 € TTC est inscrit au budget 2009 (Décision modificative de ce jour) avec en recette une subvention de l'Etat de 9 000 €. Ces acquisitions seront effectuées si le dossier de candidature de la Commune est retenu par l'Inspection Académique.

TRAVAUX DE BATIMENTS

EXTENSION DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de modifications à apporter pour les travaux d'extension de l'Ecole

au lot n° 2 Gros Oeuvre VRD pour une rangée de parpaings supplémentaires pour le mur de soubassement

au lot n° 3 Charpente pour la construction d'un abri à matériel

au lot n° 10 Electricité pour l'éclairage de la chaufferie, une prise machine à laver, le renforcement du dispositif anti-intrusion, l'éclairage extérieur (lampes obligatoires pour le passage des handicapés), l'alimentation d'un vidéo projecteur

L'Entreprise PARESSANT, titulaire du lot N° 2 Gros-Oeuvre titulaire du lot n° 1 a présenté un devis de 2 048,11 € H.T.

L'entreprise KERROUAULT Loïc, titulaire du lot N° 3 Charpente a présenté un devis de 3 936 €

L'entreprise DE DECKER, titulaire du lot N° 10 Electricité a présenté un devis de 3 755,09 €.

La Commission d'Appel d'Offres constatant la légitimité de ces travaux supplémentaires et la validation des tarifs par l'architecte, a émis un avis favorable à ces devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir ces offres et autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants. Le coût global de ces travaux (Architecte et bureau d'études compris) s'élève TTC à 624 000 € soit H.T. 522 000 €° subventionnés à 53%.

MISE AUX NORMES ET EXTENSION DU BATIMENT AL'FA REPIT

Des travaux supplémentaires sont également à prévoir sur ce chantier, notamment

Au lot n° 8 Electricité pour une prise machine à laver, l'alimentation du store extérieur, l'ajout d'une prise TV, la liaison entre le tableau électrique du RDC et l'étage. Devis présenté par l'Entreprise DE DECKER attributaire du marché : 921,50 € H.T.

Au lot n° 11 Peinture pour le ravalement extérieur de la façade principale (côté rue) du bâtiment qui n'avait pas été prévu. Devis présenté par l'entreprise HUET : 2 734,24 €

Accord du Conseil Municipal pour ces travaux supplémentaires.

L'association a prévu son emménagement fin mai. L'aménagement floral extérieur est effectué par des membres de cette association.
Le loyer sera à revoir lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal en référence aux prix du marché pour tenir compte des nouveaux locaux mis à disposition et du coût des travaux restant à la charge de la Commune.

Le Club du 3ème Age pourra réintégrer la Salle de la Pommeraie dès qu'Al'Fa Répit aura terminé son déménagement.

LOTISSEMENT LA GUILLERIE : AMENAGEMENT DES ENTREES NON CLOSES

Dans le règlement du lotissement La Guillerie, un espace non clos de 6 m x 5 m est prévu sur chaque parcelle pour le stationnement des voitures. Un futur acquéreur a demandé que cette entrée soit traitée en enrobé comme la chaussée.

Dans un souci de cohérence d'aménagement et d'affichage promotionnel et qualitatif pour la vente des terrains de ce lotissement communal, les élus chargés du suivi de ces travaux proposent d'intégrer cette prestation de 1 075 € H.T. par lot au marché, soit pour les 8 lots, un total H.T. de 8 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser ces travaux qui seront effectués en même temps que la voirie définitive.

ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Jusqu'en 2007, il était entretenu par l'entreprise BRUNEAU de ST Gildas des Bois, qui ne souhaite plus l'effectuer.

3 devis ont été demandés à des entreprises qui interviennent dans les communes environnantes pour les mêmes prestations :

Ent. ROPERT VANNES	3 291 €
Ent. MOUCHET VAY	3 128,79 € (non compris le regarnissage et la reprise devant les buts)
BRETAGNE ENVIRONN. CROSSAC	5 411,26 €

L'entreprise ROPERT de VANNES est retenue pour un montant H.T. de 3 291 €. Un contrat sera signé pour 1 an renouvelable.

JEUX D'ENFANTS EXTERIEURS

Pour donner suite à des souhaits exprimés par certaines familles, la Commission Enfance Jeunesse a étudié la possibilité d'implantation de jeux d'enfants extérieurs sur un terrain communal à proximité du complexe culturel et sportif. Des propositions pour la fourniture et la pose de 3 jeux d'extérieur sont présentées :

	FOURNITURES H.T.	POSE H.T.	TOTAL H.T.
- PROFIL SPORTS OCEAN	6 582,00 €	6 810 €	13 392 €
- CAMIF Collectivités	5 852,12 €	5 561,86 €	11 413,98 €

Une dalle en béton sera à mettre en place avant la pose du sol souple coulé et des jeux en supplément de ces montants. Le coût est estimé à 2 500 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition de ces 3 jeux auprès de CAMIF Collectivités mieux disante pour un montant Hors taxes de 11 413,98 €, soit TTC 13 651.12 €.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PRIVES

4 élus membres dirigeants d'associations locales se sont retirés et n'ont pas pris part au vote concernant ces demandes : Mlle BOMPOIL Marylise, MM. AUBINEAU Sylvain et JOUNY Philippe, Mme LE ROUX Elizabeth.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2009, des crédits d'un montant de 15 000 Euros ont été votés à l'article 6574 pour les subventions aux associations et organismes privés.

Les crédits culturels et pédagogiques ayant déjà été décidés pour l'école, il propose de voter ces subventions dans la limite du crédit disponible en fonction des demandes de participation déposées en Mairie. La priorité est d'aider les associations locales et celles intervenant dans la Commune.

Le Conseil Municipal après délibération, décide à l'unanimité des participants, de répartir les crédits votés comme indiqué dans le tableau joint.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES PRIVES

Désignation	*Vote 2008*	*DECISION POUR 2009*	
A.B.C. 3 R (Basket)	1 800,00 €	1 840,00 €	
Football Club 3 Rivières	1 800,00 €	1 840,00 €	
D.E.M.	1 000,00 €	1 030,00 €	
Drefféac Randonnée	367,00 €	375,00 €	14 voix + 1 procuration
Volley Loisirs	408,00 €	415,00 €	
Badminton Loisirs	150,00 €	175,00 €	
Ass. Théatrâle les Batraciens	204,00 €	204,00 €	
Comité des Œuvres Sociales du Personnel NANTES	1.06 % des salaires bruts	1.06 % des salaires bruts	
Ass. Fédérative des Maires 44	302,11 €	355,00 €	
Assoc. des Maires de l'Ouest	23,00 €	25,00 €	
Communes et Formation 44	142,00 €	142,00 €	
ADICLA	177,71 €	177,71 €	
ADIL	301,42 €	310,67 €	
CAUE	96,00 €	96,00 €	18 voix +1 procuration
F.D.G.D.O.N.	155,00 €		
INTERIM St-Gildas	105,00 €	112,00 €	
A.D.V.C. (Assoc. Départ. Conjoints survivants)	82,00 €	83,00 €	
FNATH Pont-Château	63,00 €	65,00 €	
PACTES	520,00 €	530,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	75,00 €	75,00 €	
BRETAGNE VIVANTE	300,00 €	300,00 €	
Crédit culturel Ecole Publique (17,35 x 195 élèves)	3 043,00 €	3 380,00 €	DCM du 27/2/2009
R.R.E. Ecole Publique (195 élèves x 8,50 €)	1 521,50 €	1 806,00 €	DCM du 24/11/2006
Une main, un sourire MISSILLAC	100,00 €	100,00 €	18 voix + 1 procuration
Les Eaux Vives Nantes	100,00 €	- €	
Assocation CHAUVIPAL NANTES	- €	250,00 €	DCM du 27/2/2009
Handisport Loisirs Brière Vilaine ASSERAC		100,00 €	18 voix + 1 procuration
Crédit 2009 : 15 000 € **TOTAL**	**12 835,74 €**	**13 786,38 €**	

Une subvention est également demandée pour le Secours Catholique qui intervient régulièrement pour aider des personnes en difficulté. M. le Maire propose d'étudier cette demande au sein du CCAS de la même manière que pour les autres associations caritatives intervenant localement et notamment les Restos du Cœur.

BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements du Budget communal 2009 sont nécessaires pour des dépenses et recettes imprévues, notamment pour le projet d'Ecole Numérique Rurale auquel le Conseil Municipal vient de décider d'adhérer avec une dépense d'achat de matériel numérique de 13 450 € subventionnée à 80 % du montant hors taxes, soit 9 000 €.

Il présente les modifications suivantes au Budget Primitif 2009 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		**Recettes**		
Participations			*Participations*	
20415 Extension réseau eau	4 100 €	1348	Remb. Extension réseau	4 100 €
080 Cimetière		*109 Extension de l'Ecole*		
2315 Aménagement cimetière	1 450 €		1641 Emprunt	2 700 €
082 Matériel, outillage et mobilier		*082 Matériel, outillage et mobilier*		
2183 Matériel informatique	11 450 €		1321 Subvention/Etat	9 000 €
2315 Adaptat. au sol/jeux enfants	– 2 000 €		1323 Subvention C.G.	- 800 €
TOTAL	15 000 €		TOTAL	15 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité.

CONVENTION POUR EXTENSION DU RESEAU D'EAU A LA CLEMENçAIS

Une demande d'extension de réseau d'eau a été effectuée pour la viabilisation de terrains privés constructibles à La Clémençais (2 lots sont concernés). Le coût prévisionnel est de 4 073,58 €. M. le Maire propose d'effectuer les travaux après avoir signé une convention avec le propriétaire pour le remboursement de ces travaux. Accord du Conseil Municipal

DEMANDE D'ADHESION AU SYNDICAT DE VOIRIE DU CANTON DE SAINT NICOLAS DE REDON ET DES CANTONS LIMITROPHES

CONSIDERANT que ce syndicat a pour objet « *tous travaux de défrichage, fauchage, traitement des végétaux, élagage des végétaux et le balayage mécanique le long des réseaux routiers des territoires des communes adhérentes. Il pourra occasionnellement être amené à travailler pour des tiers (communes non adhérentes, association foncière, particuliers, etc…) notamment pour des opérations de défrichage de parcelles non entretenues* ».

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat de voirie du canton de Saint NICOLAS de REDON et des cantons limitrophes pour les prestations de balayage. La participation de la Commune sera ajustée en fonction du service rendu (tarif annuel 3 913 € pour le balayage des rues pour une intervention tous les 15 jours).

La prestation pourra commencer vers septembre avec une intervention sur les trottoirs et sur la cour de l'école. Actuellement, VEOLIA Environnement intervient 1 fois par trimestre, mais ne peut pas balayer les trottoirs et la cour.

AVIS SUR PROPOSITION D'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX CREZH

La Commission Syndicale de Grande Brière Mottière, le Parc Naturel Régional de Brière et le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet se sont associés pour lancer, en 2007, une étude préalable de Contrat de Restauration et d'Entretien de Zones Humides (CREZH) sur le Bassin du Brivet.

Un important programme est prévu sur 5 ans pour améliorer les fonctionnalités hydrauliques et biologiques sur les marais et sur les cours d'eau du bassin versant. Ce programme fera l'objet de financements de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays de la Loire et du Conseil Général de Loire-Atlantique. Les communes ne pouvant recevoir ces aides, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin du Brivet.

Des élus et notamment les agriculteurs contestent certains aspects liés à la restauration de zones humides pouvant affecter certaines pratiques agricoles. L'avis de la Chambre d'Agriculture sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Loire Estuaire) est transmis aux élus.

Monsieur le Maire rappelle que la législation découlant du Grenelle de l'Environnement pour la préservation de nos ressources en eau avec les prescriptions du SDAGE seront incontournables et opposables aux tiers, ainsi que l'inventaire des zones humides.

Il précise que la délibération validée par les communes du bassin du Brivet ne porte que sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de travaux relevant du CREZH Brivet Brière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 2 voix contre et 7 abstentions

- **Emet un avis favorable sur les propositions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant du CREZH Brivet-Brière.**

SITE INTERNET

Après comparaison des offres par la Commission, la proposition de l'entreprise CREASIT a été retenue pour un montant de 3 490 € H.T.. La maintenance annuelle s'élève à 500 € HT. Parmi les avantages retenus, la Commune reste propriétaire du site, l'entreprise se situe à Nantes, elle a des références sur le secteur. Le site offre beaucoup de souplesse.

Accord du Conseil Municipal.

CLOTURE DE L'ESPACE VERT DE COIFFY

Un devis d'un montant de 3112,30 € de l'association REAGIS est présenté aux élus pour le remplacement de la clôture des jardins de Coiffy.

Le devis semblant élevé, une discussion s'engage quant à cette mise en œuvre par les agents communaux ?, une autre entreprise ? Il est suggéré de solliciter les habitants du village pour cette implantation avec fourniture des matériaux par la Commune. Un devis de fourniture de bois traité sera demandé.

En attendant cette mise en œuvre, les agents communaux devront enlever l'ancienne clôture ou la réparer provisoirement.

AFFAIRES DIVERSES

- Jachère fleurie : Un élu intervient sur le projet de l'ACCA. M. le Maire précise que la moitié de la surface doit être fleurie, l'autre moitié plantée de céréales pour le gibier. D'autre part, elle doit se situer en bordure d'une route passagère pour être subventionnée par la Fédération des Chasseurs.
- Commission Restaurant Scolaire :
    - Lors de leur dernière réunion, il a été évoqué le problème des conteneurs à ordures ménagères qui sont régulièrement remplis aussitôt que les services de répurgation sont passés. Plusieurs solutions sont envisagées : fermer le local, mettre des bacs spécifiques près des salles pour inciter les locataires à faire le tri, faire payer plus cher la location de salles si le tri n'est pas effectué, …… Quelle solution serait la meilleure ? Le bureau municipal proposera de nouvelles mesures
    - D'autre part, lors de cette réunion, a été évoqué le bruit au Restaurant Scolaire (82 décibels mesurées par la DDASS). Comment résoudre ce problème ? Traitement acoustique, choix de mobilier ad hoc, disposition de petits groupes, séparation avec cloisons mobiles, organisation spatiale, voire utilisation d'une partie de l'autre salle pour séparer les élèves de maternelle, organisation de plusieurs services mesurant les incidences en personnel, formation continue et sensibilisation du personnel …. Autant d'indicateurs connus à étudier par la Commission pour traiter au mieux ce problème.
- Problème de circulation au Clos Neuf : le passage des tracteurs n'est pas bien toléré par les habitants, mais depuis début mai, la voirie de ce lotissement est communale.
- Cloches : sonnerie défectueuse. Un devis doit être établi par l'entreprise qui fait la maintenance. A relancer.
- Bibliothèque : Les bibliothèques de la Communauté de Communes s'appuient sur des bénévoles sous statut associatif. Ce n'était pas le cas à Drefféac. L'Association Bibliothèque de la Commune de Drefféac (ABCD) vient d'être créée. D'autre part, la Communauté de Communes vient de lancer la consultation d'architectes pour la réalisation des travaux d'extension et de modernisation de la structure qui devraient débuter en fin d'année. Il faudra réfléchir à son transfert pendant ces travaux.